Plan Local d'Urbanisme

Commune de Chaniers

REÇU
22 JUIN 2023
Sous-Préfecture
de SAINTES

PIÈCE N° 5

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche Est (2/2) au 1/5 000

	PRESCRIT	ARRÊTÉ	APPROUVÉ
Révision	6 août 2001	6 mars 2006	30 octobre 2006
Mise à jour n° 1	-	-	29 octobre 2007
Modification n° 1	11 avril 2012	-	2 juillet 2012
Modification simplifiée n° 1	-	-	3 février 2013
Modification n° 2	29 septembre 2020	-	8 juin 2023

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2023

Le président,

Communauté d'Agglomération
12 Bd Guillet Maillet
17100 SAINTES
de Saintes

Chaniers

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

MAIRIE DE CHANIERS
2, rue Aliénor d'Aquitaine
17610 CHANIERS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES
12, boulevard Guillet Maillet
17100 SAINTES

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Chaniers

PIÈCE N° 5

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche Est (2/2) au 1/5 000

	PRESCRIT	ARRÊTÉ	APPROUVÉ
Révision	6 août 2001	6 mars 2006	30 octobre 2006
Mise à jour n° 1	-	-	29 octobre 2007
Modification n° 1	11 avril 2012	-	2 juillet 2012
Modification simplifiée n° 1	-	-	3 février 2013
Modification n° 2	29 septembre 2020	-	8 juin 2023

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2023

Le président,

Chaniers

MAIRIE DE CHANIERS
2, rue Aliénor d'Aquitaine
17610 CHANIERS

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES
12, boulevard Guillet Maillet
17100 SAINTES

0 0,5 1 km

COMMUNE DE COURCOURY

COMMUNE DE SAINT-SEVER-DE-SAINTONGE

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-CHARENTE

COMMUNE DE LA-CHAPELLE-DES-POTS

COMMUNE DE SAINT-SAUVANT

COMMUNE DE SAINT-CÉSAIRE

N

Légende (1/2)

Informations réglementaires

Libellé des zones et leurs secteurs

- UA : zone du centre-bourg et des villages anciens
- UAI : secteur du centre-bourg et des villages anciens, inondable (zone UA)
- UB : zone centrant le centre-bourg ancien et recouvrant les hameaux
- UBI : secteur centrant le centre-bourg ancien et recouvrant les hameaux, inondable (zone UB)
- UC : zone à dominante d'habitat récent (zone U)
- UCI : secteur à dominante d'habitat récent, inondable (zone UC)
- UL : zone dédiée aux sports et aux loisirs
- 1AUZ : zone à urbaniser à vocation résidentielle, programmée à long terme
- AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 1AUL : zone à urbaniser destinée à des équipements collectifs, programmée à long terme
- AUX : zone à urbaniser destinée aux activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services
- AUXi : secteur à urbaniser destinée aux activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services inondable
- AUXs : secteur à urbaniser destinée aux activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services (zone AUX) programmée à long terme
- 1AUXt : zone à urbaniser destinée aux activités touristiques, commerciales, artisanales, industrielles ou de services programmée à long terme
- A : zone agricole
- Ap : secteur protégé (zone A)
- N : zone naturelle et forestière
- Nhi : secteur d'habitat isolé, inondable (zone N)
- Nhj : secteur destiné aux campings, inondable (zone N)
- Nhi : secteur d'habitat isolé (zone N)
- Nt : secteur destiné aux activités de tourisme et de loisirs (zone N)

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé (article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Espace destiné à des plantations (article R. 123-9, 13° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur affecté par des accumulations dreus de ruissellement pluvial (article R. 123-11, b du Code de l'Urbanisme)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur non-constructible établi le long des voies à grande circulation (article L. 111-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur non-constructible (20 mètres)

Informations cadastrales

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

Légende (2/2)

Informations réglementaires (suite)

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiments pouvant changer de destination (article L. 123-1-5, II du Code de l'Urbanisme)
- Element de patrimoine à protéger (article L. 123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme)

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

CODIFICATION	DESTINATION	LOCALISATION	SURFACE (m²)	BENEFICIAIRE
ER 1	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 2	Sécurisation carrefour rue des Bergeonnettes et RN 141	Les Vignes	2 140	Commune
ER 3	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 4	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 5	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 6	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 7	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 8	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 9	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 10	Elargissement voirie	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 11	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 12	Aménagement carrefour pour accès zone AUx	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 13	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 14	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 15	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 16	Création ouvrage pluvial	La Vigerie	1 980	Commune
ER 17	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 18	Accès zone AU	Les Vignes	Supprimé	Supprimé
ER 19	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 20	Création accès zone UX et zone AUx	Les Brandes	1 655	Commune
ER 21	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 22	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 23	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 24	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 25	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 26	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 27 (V1)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 28 (V2)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 29 (V3)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 30 (V4)	Elargissement de la RD 24, ouvrage de liaison entre RD 24 et RD 134	Chez Labbé	24 900	Département
ER 31 (V5)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 32 (V6)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 33 (V7)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Chaniers

REÇU
22 JUIN 2023
Sous-Préfecture de SAINTES

PIÈCE N° 5

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche Ouest (1/2) au 1/5 000

	PRESCRIT	ARRÊTÉ	APPROUVÉ
Révision	6 août 2001	6 mars 2006	30 octobre 2006
Mise à jour n° 1	-	-	29 octobre 2007
Modification n° 1	11 avril 2012	-	2 juillet 2012
Modification simplifiée n° 1	-	-	3 février 2013
Modification n° 2	29 septembre 2020	-	8 juin 2023

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2023

Le président,

Communauté d'Agglomération de Saintes
12 Bd Guillet Maillet
17100 SAINTES

Chaniers

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

MAIRIE DE CHANIERS
2, rue Aliénor d'Aquitaine
17610 CHANIERS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES
12, boulevard Guillet Maillet
17100 SAINTES

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Chaniers

PIÈCE N° 5

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche Ouest (1/2) au 1/5 000

	PRESCRIT	ARRÊTÉ	APPROUVÉ
Révision	6 août 2001	6 mars 2006	30 octobre 2006
Mise à jour n° 1	-	-	29 octobre 2007
Modification n° 1	11 avril 2012	-	2 juillet 2012
Modification simplifiée n° 1	-	-	3 février 2013
Modification n° 2	29 septembre 2020	-	8 juin 2023

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 8 juin 2023

Le président,

Chaniers

MAIRIE DE CHANIERS
2, rue Alénor d'Aquitaine
17610 CHANIERS

Saintes AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES
12, boulevard Guillet Maillet
17100 SAINTES

0 0,5 1 km

N

Légende (1/2)

Informations réglementaires

Libellé des zones et leurs secteurs

- UA : zone du centre-bourg et des villages anciens
- UAi : zone du centre-bourg et des villages anciens, inondable (zone UA)
- UB : zone centurant le centre-bourg ancien et recouvrant les hameaux
- UBi : secteur centurant le centre-bourg ancien et recouvrant les hameaux, inondable (zone UB)
- UC : zone à dominante d'habitat récent (zone U)
- UCi : secteur à dominante d'habitat récent, inondable (zone UC)
- UL : zone dédiée aux sports et aux loisirs
- 1AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle, programmée à long terme
- UX : zone d'activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services
- 1AUL : zone à urbaniser destinée à des équipements collectifs, programmée à long terme
- AUXa : secteur à urbaniser destinée aux activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services
- AUX : zone à urbaniser destinée aux activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services
- 1AUXa : secteur à urbaniser destinée aux activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services, programmée à long terme
- 1AUX : zone à urbaniser destinée aux activités commerciales, artisanales, industrielles ou de services, programmée à long terme
- A : zone agricole
- Ap : secteur protégé (zone A)
- N : zone naturelle et forestière
- Ni : secteur inondable (zone N)
- Nhj : secteur destiné aux campings, inondable (zone N)
- Nh : secteur d'habitat isolé (zone N)
- Nhi : secteur d'habitat isolé, inondable (zone N)
- Nl : secteur destiné aux activités de tourisme et de loisirs (zone N)

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

	DESTINATION	LOCALISATION	SURFACE (m²)	BÉNÉFICIAIRE
ER 1	Sécurisation carrefour rue des Bergeronnettes et RN 141	Saintonne	2 140	Commune
ER 2		Les Champs des Vignes		
ER 3	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 4	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 5	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 6	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 7	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 8	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 9	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 10	Supprimé	La Germinerie	910	Commune
ER 11	Elargissement voirie	Supprimé	240	Supprimé
ER 12	Aménagement carrefour pour accès zone AUx	Chez Labbé	Supprimé	Supprimé
ER 13	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 14	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 15	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 16	Création ouvrage pluvial	Le Champ des Vignes	1 980	Commune
ER 17	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 18	Accès zone AU	Supprimé	450	Commune
ER 19	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 20	Supprimé	Moulin Rompu	Supprimé	Supprimé
ER 21	Création accès zone UX et zone AUx	Supprimé	1 655	Commune
ER 22	Supprimé	Les Grandes Vignes	Supprimé	Supprimé
ER 23	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 24	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 25	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 26	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 27 (V1)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 28 (V2)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 29 (V3)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 30 (V4)	Elargissement de la RD 24, ouvrage de liaison entre RD 24 et RD 134	Carrefour RD 24	24 900	Département
ER 31 (V5)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 32 (V6)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé
ER 33 (V7)	Supprimé	Supprimé	Supprimé	Supprimé

Informations cadastrales

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments

Légende (2/2)

Informations réglementaires (suite)

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiments pouvant changer de destination (article L. 123-1-5, II. 6a) Code de l'Urbanisme)
- Element de patrimoine à protéger (article L. 123-1-5, III. 2° du Code de l'Urbanisme)

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé (article L. 123-1-5, V du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme)
- Espace destiné à des plantations (article R. 123-9, 13° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur affecté par des accumulations d'eau de ruissellement pluvial (article R. 123-11, b du Code de l'Urbanisme)
- Secteur comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur non-constructible établi le long des voies à grande circulation (article L. 111-6 du Code de l'Urbanisme)
- Secteur non-constructible (20 mètres)

COMMUNE DE LES GONDS
COMMUNE DE SAINTES
COMMUNE DE COURCOURY
COMMUNE DE SAINTES
COMMUNE DE FONTCOUVERTE
COMMUNE DE COURCOURY
COMMUNE DE FONTCOUVERTE
COMMUNE DE COURCOURY
COMMUNE DE LA CHAPELLE-DES-POTS